

## Le Service de médiation à la famille et expertise psychosociale présente

**La médiation familiale :** un mode de prévention et de règlement de différends dans lequel un tiers impartial, le médiateur intervient auprès des parents afin d'identifier les sources de conflits et les résoudre.



Le médiateur s'assure que chacun des parents communiquent librement et pleinement à l'autre ses besoins et ses attentes, de sorte que la médiation se déroule sur une base équitable et éclairée. Il ne prend aucune décision à la place des parents et ne donne aucun conseil.

### Processus flexible qui tient compte :

- Des besoins et intérêts des parents et de l'enfant concerné;
- De la volonté et de l'implication des parents dans la recherche de solutions;
- De la connaissance du droit applicable en matière familiale;
- De l'équité;
- De la divulgation par les parents de toutes informations pertinentes;
- Du respect des parents, du processus de médiation, de la vie privée et de la confidentialité.

### Modalités

- Un des deux parents doit résider sur le territoire de Montréal;
- Avoir au moins un enfant mineur.

### Thèmes abordés

- Le partage du temps parental;
- Les responsabilités financières;
- Les responsabilités décisionnelles;
- Le partage du patrimoine familial.

### Endroit

Au Palais de justice de Montréal :  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 12.91.

Service entièrement gratuit.



Pour vous inscrire gratuitement, contactez-nous

 514 393-2293 ou 514 393-2285  
 [expertise.mediation.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:expertise.mediation.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)